

*Exécution des dépenses publiques***Le comptable doit vérifier les pièces administratives**

Dans le cadre des conférences mensuelles de l'Institut supérieur de technologies et de management (ISTM), Bonaventure Loutangou, professeur de droit a animé hier, lundi 8 mai à Abidjan, une conférence sur les finances publiques. A cette occasion, il a affirmé que le comptable doit vérifier impérativement les pièces dans l'exécution des dépenses publiques.

Un comptable dispose-t-il d'un pouvoir de contrôle dans l'exécution des dépenses publiques ? Le professeur de droit, Bonaventure Loutangou, répond par la négative. En effet, au cours d'une conférence hier à Abidjan, M. Loutangou a déclaré que le contrôle des conditions et procédures de la passation des marchés publics échappe au comptable. "Dans l'exercice de son contrôle, le comptable public ne doit pas s'intéresser aux conditions et procédures qui ont conduit à la passation du marché et à son approbation", a-t-il ajouté. Par contre, le comptable doit vérifier la matérialité des pièces. Pour Bonaventure Loutangou, le contrôle de la régularité des pièces porte sur le marché, la disponibilité des crédits, la certification du service fait et l'attestation des travaux pour les experts. Le comptable peut accepter de rejeter le paiement. Le rejet intervient lorsque les pièces constituant le dossier sont insuffisantes. Dans ce cas, tout paiement engage la responsabilité du comptable public. En outre, le comptable est à la fois caissier et payeur. A ce titre, il doit contrôler les opérations présentes pour les ordonnateurs avant de les exécuter. Pour M. Loutangou, le non-recouvrement des recettes engage la responsabilité du comptable sur le plan juridique. Par exemple, au niveau des budgets communaux, la chambre des comptes a retenu la responsabilité des comptables pour insuffisance de rendement dans le recouvrement des recettes. Toutefois, la responsabilité du comptable cesse d'être engagée pour des opérations effectuées sur requisition régulière des ordonnateurs. Au total, dans l'exécution des dépenses publiques, le comptable est maillon un essentiel, vu le volume des pièces à examiner par celui-ci.

Cette conférence a été organisée par l'Institut supérieur de technologie et de management (ISTM).